



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 mai 2024 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers, Mario Aubé, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur de cabinet, Maude Chouinard-Boucher, attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Chantal Brouillette, adjointe administrative de direction, Finances.

CE-2024-329

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 8 MAI 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 8 mai 2024 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis

Adoptée

CE-2024-330

SOUSSION 2022 SP 372A - FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTANT RAPIDE - RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET AMÉNAGEMENT DE SITES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de mise en place des raccordements électriques ainsi que l'aménagement de sites pour les nouvelles traverses pour piétons munis de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR), sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 1 584 842,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 février 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-331

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SOUMISSION 2019 SP 406 - RÉFECTION DE LA MONTÉE DALTON, ENTRE LES CHEMINS PROULX ET DU 6^E RANG - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-195 du 1^{er} avril 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, un mandat pour la réalisation d'études préparatoires, du programme technique, de la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que de la surveillance avec résidence pour les travaux du projet de réfection de la montée Dalton, entre les chemins Proulx et du 6^e Rang pour un montant total approximatif de 293 465,07 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-749 du 23 août 2023, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 38 699,20 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, pour des efforts additionnels de conception portant le montant total cumulatif du mandat à 332 164,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI, a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 36 170,88 \$ incluant les taxes, pour des efforts supplémentaires de surveillance bureau et chantier ainsi que de conception additionnelle;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 36 170,88 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, dans le cadre du projet de réfection de la montée Dalton, entre les chemins Proulx et du 6^e Rang.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 368 335,15 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-332

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES TRAVAUX - SOUMISSION 2022 SP 052 - REMPLACEMENT DU SYSTÈME CVAC AU CENTRE EUGÈNE-SAUVAGEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2022-613 du 6 juillet 2022, la Ville de Gatineau a adjugé un contrat à la firme Émile Séguin & Fils Ltée, pour la réalisation du projet de remplacement du système CVAC au Centre communautaire Eugène-Sauvageau, sur une base forfaitaire et pour un montant total de 303 534,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par des ordres de changements pour un montant de 28 872,80 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 197363;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande de coûts supplémentaires pour l'exécution de travaux supplémentaires en mécanique du bâtiment au montant net de 8 091,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme DWB mandatée par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par la firme Émile Séguin & Fils ltée et en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures et des projets recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 197363 au montant total de 28 872,80 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant supplémentaire de 8 091,29 \$ incluant les taxes, au contrat d'Émile Séguin & Fils ltée, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 36 964,09 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 340 498,09 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-333

SOUSSION 2023 SP 002 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE NOTRE-DAME, PHASE 1, ENTRE LES RUES MONSEIGNEUR-LEMIEUX ET CAMPEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme T.G.C. inc., 535, rue Pépin, Sherbrooke, Québec, J1L 1X3, pour le remplacement des services municipaux de la rue Notre-Dame, entre les rues Monseigneur-Lemieux et Campeau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 8 890 000,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 avril 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-334

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2023 SP 100 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - BIBLIOTHÈQUE LUCY-FARIS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-417 du 24 mai 2023, adjugeait un contrat à la firme SNC-Lavalin inc., qui porte désormais le nom AtkinsRéalis, pour les services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction de la bibliothèque Lucy-Faris, pour un montant total de 144 027,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par la firme pour des honoraires professionnels additionnels pour la réalisation d'essais de mise à eau par inondation au niveau des nouveaux bassins de toiture (avenant numéro 1), totalisant un montant de 20 350,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures et des projets recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 20 350,58 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme AtkinsRéalis (anciennement SNC-Lavalin inc.) dans le cadre de services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction de la bibliothèque Lucy-Faris, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant cumulatif de 164 377,85 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-335

SOUMISSION 2024 SP 103 - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD MONT-BLEU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la réfection de la chaussée du boulevard Mont-Bleu, entre la rue des Groseilliers et le boulevard Saint-Joseph et l'amélioration du réseau cyclable du boulevard Mont-Bleu, entre les boulevards de la Cité-des-Jeunes et Saint-Joseph, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 8 938 833,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-336

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE D'ORSAY- DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue d'Orsay, dossier RS-24-047, comme illustré au plan numéro CRO-24-136 du 29 avril 2024, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
d'Orsay	Ouest	D'un point situé à 79 m au sud du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 82 m vers le sud	7 h à 17 h, lundi au vendredi, septembre à juin

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
d'Orsay	Ouest	D'un point situé à 79 m au sud du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 82 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou s'ajoute à toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes tel que montré sur le croquis CRO-24-136.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-136 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-337

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 2023 SP 247 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLAN CLIMAT - PLANS DIRECTEURS - BASSIN THÉRIEN, EAST ET L'ÎLE DE HULL - SERVICE DE LA PLANIFICATION DES ACTIFS ET DES INVESTISSEMENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QU'un contrat, d'un montant total approximatif de 146 041,25 \$ incluant les taxes, a été octroyé par la résolution numéro CE-2023-750 à la firme d'ingénieurs-conseils Lasalle| NHC inc., pour la réalisation du plan directeur d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la première campagne de mesure de débits n'a pas été concluante en raison des conditions météorologiques défavorables et qu'une deuxième campagne est nécessaire afin d'effectuer une calibration du modèle hydraulique qui respecte les bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT QUE la firme Lasalle| NHC inc., a déposé une proposition d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 52 221,65 \$ incluant les taxes, afin de procéder à la deuxième campagne de mesures de débits;

CONSIDÉRANT QUE cette deuxième campagne de mesures est admissible à la subvention Plan Climat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des

dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque les travaux supplémentaires excèdent de plus de 10 % le montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service de la planification des actifs et des investissements recommande cet ajustement de coût pour les honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise un ajustement de coût de soumission de 52 221,65 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme Lasalle|NHC inc. dans le cadre du mandat de services professionnels de réalisation du plan directeur « Plan Climat – plans directeurs – Bassin Thérien, East et l'Île de Hull ».

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, est de 198 262,90 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-338

SOUSSION 2024 SP 010 - LOCATION DE POMPES - SITUATION D'URGENCE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge des contrats pour les sections 1 (6 pouces), 2 (8 pouces) et 3 (12 pouces) à la firme Location d'équipement BattleField, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la location de pompes – situation d'urgence selon la demande, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mars 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme;
- autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un appel d'offres public pour la location de pompes 18 pouces au moment jugé opportun.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2024 à 2026 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-339

SOUSSION 2023 SP 491 - ENTRETIEN ET RÉPARATION DES UNITÉS D'ALIMENTATION STATIQUE SANS COUPURE ASSC DANS DIVERS ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Dataglobe Canada inc., 7641, rue Cordner, Montréal, Québec, H8N 2X2, pour l'entretien des unités d'alimentation statique sans coupure dans divers édifices, selon les sections A, B, C et D pour un montant approximatif pour six ans de 281 947,44 \$ pour la section A, de 60 108,93 \$ pour la section B, de 40 068,79 \$ pour la section C et de 60 902,26 \$ pour la section D, et ce, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 11 avril 2024, et ce, comme étant les seules soumissions reçues et conformes pour chaque section.

Le contrat débutera le 1^{er} juin 2024 et se terminera le 31 mai 2030. Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2025 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-340

SOUSSION 2024 SP 108 - INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES D'INCENDIE (2024-2025)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SIMO Management inc., 4750, rue Henri-Julien, RC-050, Montréal, Québec, H2T 2C8, pour l'inspection et l'analyse de bornes d'incendie (2024 et 2025), sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 310 741,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 8 avril 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat viendra à échéance le 1^{er} décembre 2025.

Après la première période de deux ans, le contrat pourra être renouvelé pour quatre périodes additionnelles d'une année chacune, ce qui portera le contrat à un montant d'environ 932 223,11 \$ taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire			Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet	
63210		0075	10294.01 Entretien – réseaux d'égout – Entr. Rép./Infras.	310 741,04 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-341

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 106 - DÉNEIGEMENT DES RUELLES DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-651	---	Déneigement Techni-Snow inc.	2022 SP 106 – Déneigement des ruelles du secteur de Hull	88 139,82 \$	2024-07-06 au 2025-07-05	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 2 juin 2022.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-342

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2023 SP 286 - SOUFFLAGE EN BORDURE DE VOIES PUBLIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2023-951	---	Pavage Inter Cité Gauvreau Terre de Surface	2023 SP 286 – Soufflage en bordure de voies publiques	709 970,63 \$	2024-12-01 au 2025-03-31	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et qu'une année optionnelle est prévue aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 5 octobre 2023.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-343

SOUSSION 2024 SP 003 - RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats pour la réparation de trottoirs et bordures, pour les sections 1 et 2, à la firme Pavage Gadbois 3991474 Canada inc., 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour un montant approximatif de 2 488 059,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et ses soumissions déposées le 27 mars 2024, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les contrats pourraient être renouvelés pour deux périodes optionnelles d'une année portant le cumulatif des contrats à approximativement 4 976 118,00 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2025 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0085	10354.01	Trottoirs et bordures - Entretien et réparation des infrastructures	363 440,00 \$ / période
			PIVM 2024	À venir	600 000,00 \$ / période

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-344

MODIFICATION TEMPORAIRE AU RÈGLEMENT DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT SAUCETTE EN SHOWSSETTES - 24 AU 26 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE l'événement du lancement de la programmation estivale du centre-ville nommé « Saucette en Showssettes » aura lieu sur et à proximité de la zone piétonne de la rue Laval, du 24 au 26 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la circulation automobile est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et d'assurer la fluidité des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2024-49 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications à la circulation automobile dans le cadre de l'événement Saucette en Showssettes du 24 au 26 mai 2024, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile sauf pour les résidents et les usagers des stationnements Dubé de la rue Wellington sur les rues suivantes :

- La rue Laval, entre la promenade du Portage et la rue Wellington;
- La rue Wellington, entre les Leduc et Laval.

Le tout selon le plan CRO-23-176 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué aux plans de signalisation produits par la Division de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures et des projets.

Adoptée

CE-2024-345

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE - 22 AU 24 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les festivités de la Fête nationale auront lieu sur et à proximité de la zone piétonne de la rue Laval, du 22 au 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la circulation automobile est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et d'assurer la fluidité des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2024-49 du 23 janvier 2024 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications à la circulation automobile dans le cadre de la P'tite St-Jean et de la Fête nationale du Québec à Gatineau du 22 au 24 juin 2024, à savoir :

- Interdiction de la circulation automobile sauf pour les résidents et les usagers du stationnement Dubé de la rue Wellington sur les rues suivantes :
 - La rue Laval, entre la promenade du Portage et la rue Wellington;
 - La rue Wellington, entre les rues Leduc et Laval.

Le tout selon le plan CRO-23-176 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué aux plans de signalisation produits par la Division de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures et des projets.

Adoptée

CE-2024-346

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 26 AVRIL AU 2 MAI 2024

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 26 avril au 2 mai 2024 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des déboursés	Liste des déboursés	16 748 854 \$	26 avril au 2 mai 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-347

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - 751, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Soupe populaire de Hull, inc. a obtenu, le 6 octobre 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 751, boulevard Saint-Joseph, exemption reconduite le 16 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Soupe populaire de Hull inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 751, boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Soupe populaire de Hull inc. pour l'immeuble situé au 751, boulevard Saint-Joseph.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2024-348

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON D'HÉBERGEMENT POUR ELLES DES DEUX VALLÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison d'hébergement Pour Elles Des Deux Vallées a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Maison d'hébergement Pour Elles Des Deux Vallées pour l'immeuble.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2024-349

SOUSSION 2024 SP 063 - FOURNITURE DE PRODUITS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - SERVICE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme St-Germain égouts et aqueducs inc., 3800, boulevard Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert, Québec, J3Y 6T1, pour l'achat et la livraison de pièces d'équipements d'aqueduc et d'égout, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif annuel de 849 843,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 avril 2024, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Le contrat débutera à compter de la date d'adjudication et sera valide pour une durée d'un an. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, ce qui porterait le contrat à un montant approximatif total de 2 549 530,21 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des inventaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-350

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2019 SP 398A-1 - FAUTEUILS ERGONOMIQUES ET DIVERS - FAUTEUILS DE COLLECTION HAUT DE GAMME POUR ENDROITS PUBLICS - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-379 du 17 juillet 2020, a octroyé un contrat pour un montant total approximatif de 121 708,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces achats de fauteuils sont nécessaires dans le cadre des opérations quotidiennes par divers service et qu'il est difficile de prévoir la demande réelle d'achat de fauteuils et de chaise requise par les divers services pour l'ensemble de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un projet spécial nécessitant l'achat de fauteuils a été imputé dans cet appel d'offres, ce qui a également fait dépasser le budget initial du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 100 000,00 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat de fauteuils ergonomiques et divers – fauteuils de collection haut de gamme pour endroits publics, pour la section A, portant ainsi la valeur totale du contrat à un montant approximatif de 222 249,20 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-351

AIDE FINANCIÈRE POUR LE CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) regroupe près de 1100 gestionnaires, répartis dans un peu plus de 600 municipalités, industries et institutions de la province;

CONSIDÉRANT QUE le 56^e congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec se tiendra du 1^{er} au 4 juin prochain à Gatineau et que l'exposition est la plus importante en sécurité incendie et civile au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau voit un intérêt à participer à titre de partenaire du congrès annuel de l'AGSICQ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement favorisera la valorisation de l'image institutionnelle de la Ville de Gatineau et contribuera à accroître le rayonnement de Gatineau et à mettre en valeur la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'événement générera des retombées positives sur le plan économique de près de 2 millions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte que la Ville de Gatineau accorde une contribution financière de 25 000,00 \$ à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec pour l'organisation de son congrès annuel;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 25 000,00 \$, sur présentation d'une facture par l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec au Service des communications de la Ville de Gatineau.

Les fonds seront pris à même le sous-projet 10072.01 (fonds de rayonnement).

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-352

SOUSSION 2024 SP 091 - SERVICES D'ARBORICULTURE (ENTRETIEN D'ARBRES - ESSOUCHEMENTS - ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION À PARTIR DU SOL) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 8 avril 2024, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Services Récréatifs Demsis inc., RC-050, 4750, avenue Henri-Julien, Montréal, Québec, H2T 2C8, pour la Section 1 sur le service d'élagage et d'abattage d'arbres pour une période d'une année pour un montant approximatif de 581 409,60 \$ incluant les taxes;
- La firme Paysagement RG, 76, rue Scott, app. 8, Gatineau, Québec, J8Y 4H1, pour la section 2 sur l'entretien des arbres et essouchement pour une période de deux ans pour un montant approximatif de 94 224,32 \$ incluant les taxes;

- La firme Paysagement RG, 76, rue Scott, app. 8, Gatineau, Québec, J8Y 4H1, pour la section 3 sur le service d'entretien de la végétation à partir du sol pour une période d'une année pour un montant approximatif de 119 114,10 \$ incluant les taxes.

Après la première année des contrats, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Les contrats des sections 1 et 3 pourraient être renouvelés pour une période additionnelle d'une année. Le contrat de la section 2 pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

(Le service de la transition écologique effectuera un transfert budgétaire pour combler l'écart des dépenses, suivi par STP PEVA)

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62360	0061	0096	10333.02	STP PEVA – Arboriculture	141 203,73 \$
62360	0061	0096	10335.01	STP PEVA - Lutte contre les prédateurs naturels et les maladies	39 000,00 \$
62360	0633	0096	10233.01	EMR - Recouvrable tiers	15 000,00 \$
62360	0061	0442	10308.01	STP EE - Entretien des édifices	15 000,00 \$
62360	0633	0096	10415.01	EMR – Site de pompage ouest	10 000,00 \$
62360	0061	0085	10351.02	STP VOI - Fossés urbains et ruraux	60 000,00 \$
62360	0061	0096	10335.01	STP PEVA - Lutte contre les prédateurs naturels et les maladies	47 112,16 \$
62360	0061	0096	10333.01	STP PEVA – Arboriculture	119 114,10 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2025 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-353*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-2023-47 MODIFIANT L'ARTICLE 24.7 H) DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT la convention collective 2023-2027 liant la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 signée le 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'apporter une modification relativement à l'article 24.7 h) de la convention collective 2023-2027;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent quant aux modifications à apporter;

CONSIDÉRANT l'article 48 k) du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif qui prévoit que le conseil a juridiction exclusive à toute autre instance en matière de signature d'une convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la signature de l'entente ENT-BLC-2023-47 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 modifiant l'article 24.7 h) de la convention collective présentement en vigueur.

Le maire ou en son absence la mairesse suppléante, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, le directeur général, la directrice du Service de l'eau et des matières résiduelles ainsi que la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'entente ENT-BLC-2023-47.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-354

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 118836

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 le 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 118836 est incapable de respecter les règles de fonctionnement entourant son poste;

CONSIDÉRANT QUE les attentes de l'employé sont incompatibles avec les exigences de sa fonction;

CONSIDÉRANT le respect des obligations de l'employeur en pareille matière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 118836.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-355

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 118802

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5104 le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la problématique d'absentéisme avérée de l'employé numéro 118802;

CONSIDÉRANT l'article 8.05 de la convention collective qui prévoit qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lors d'un refus ou négligence d'accepter de reprendre le travail à la suite d'une convocation de la Ville à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 118802 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 118802.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

CE-2024-356

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 109606

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la faute commise par l'employé numéro 109606;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le congédiement de l'employé numéro 109606.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2024.

Adoptée

MARIO AUBÉ
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif